



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution des Art. L 2121-10, L 2121-11, L 2121-12, L 2122-8 et L 2122-14
du Code Général des Collectivités Territoriales

Lundi 21 novembre 2022 à 20 heures 00
Salle Desnos - 2 rue Aristide Briand

ORDRE DU JOUR :

PV du 03/10/2022 soumis à l'approbation

Délibérations :

1. Autorisation de mandatement avant l'adoption du budget 2023 pour les dépenses d'investissement du budget ville
2. Admission en non-valeur
3. Autorisation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
4. Création d'emplois d'Agents Recenseurs et fixation de leur rémunération
5. Création du Comité Social Territorial (CST) et fixation du nombre de représentants au CST
6. Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageurs entre la commune et le Département

Fait à Montry, le 15 novembre 2022

Le Maire,
Françoise SCHMIT

